



Service de l'Economie et du Commerce - HORECA

DÉPARTEMENT AFFAIRES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

V/correspondant : Alexandra Ames

Tel : 02 605 12 22

Courriel : aames@uccle.brussels

Ordonnance de police – Brocante Vert Chasseur

Ordonnance de police temporaire du Collège des Bourgmestre et Echevins relative à la circulation routière à l'occasion de la brocante du Vert Chasseur du 31 mai 2026.

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la nouvelle loi communale qui stipule que « le Collège des Bourgmestre et échevins est compétent pour les ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière »;

Que les ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière sont des mesures de police administrative générale prises dans le cadre de circonstances de caractère momentané, ou d'une situation transitoire, ayant une portée générale ;

Attendu que la brocante du Vert Chasseur se déroule sur le territoire de la Commune d'Uccle le 31 mai 2026 et que la circulation de plusieurs rues doit être réglée ;

Considérant que la présente ordonnance de police a pour objet de répondre à une situation ponctuelle limitée à l'événement précité du 31 mai 2026 ;

Décide d'arrêter dans le cadre de la brocante du Vert Chasseur, l'ordonnance de police temporaire ci-après relative à la circulation routière sur le territoire de la commune d'Uccle :

Article 1 :

- la chaussée de Waterloo, côtés impair et pair, entre la chaussée de la Hulpe et l'avenue De Fré sera fermée à toute circulation le 31 mai 2026, à partir de 06h00 jusqu'à 20h00.

Cette ordonnance sera publiée conformément aux articles 112 et 114 de la NLC et entrera en vigueur le jour de sa publication.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,

Laurence VAINSEL

Le Collège,

Valentine DELWART
La Bourgmestre f.f.